

**SNC LIDL**



ZA de Kertédevant – 22 170 PLOUAGAT

---

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**VOLUME 3 – DESCRIPTION DU SITE ET DES  
INSTALLATIONS**  
*Etude d'impact*



37 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie - 75 008 PARIS  
Tél : 01-44-94-94-50 - Fax : 01-44-94-94-51  
R.C.S 518 859 566  
[www.groupeidec.com](http://www.groupeidec.com)

*Affaire suivie par Emilie CHANTRE*

---

**Janvier 2019 – Indice A (Juillet 2019)**



---

## SOMMAIRE

<b>1. DESCRIPTION DU SITE.....</b>	<b>2</b>
1.1. LOCALISATION DE L'INSTALLATION .....	2
1.2. ACTIVITES DU SITE .....	4
1.3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	6
1.3.1. DECOUPAGE DE LA PLATEFORME.....	6
1.3.2. MODE DE FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION.....	11
<b>2. DESCRIPTIF TECHNIQUE .....</b>	<b>11</b>
2.1. REPARTITION DES SURFACES .....	11
2.2. DIMENSIONS DES DIFFERENTS BATIMENTS.....	12
2.3. CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES DES LOCAUX.....	14
2.4. QUAIS .....	16
2.5. EQUIPEMENTS DU SITE .....	16
2.5.1. INSTALLATIONS ELECTRIQUES.....	16
2.5.2. CHAUFFERIE .....	16
2.5.3. INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE FROID.....	17
2.5.4. MATERIEL DE MANUTENTION ET LOCAL DE CHARGE.....	17
2.5.5. ATELIER MAINTENANCE ET ENTRETIEN.....	18
2.5.6. LOCAL SPRINKLAGE .....	18
2.5.7. CUVES DE FIOUL.....	19
2.5.8. GROUPE ELECTROGENE.....	19
2.5.9. BASSINS D'ORAGE .....	19
2.5.10. BASSIN DE RETENTION INCENDIE .....	20
<b>3. MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE.....</b>	<b>20</b>
3.1. VOCATION DE L'ENTREPOT .....	20
3.2. POSSIBILITES DE STOCKAGE.....	21
<b>4. REGLEMENTATION APPLICABLE .....</b>	<b>24</b>
4.1. ARRETES EN VIGUEUR.....	24
4.2. DEMANDES D'AMENAGEMENTS DE PRESCRIPTIONS.....	25



Le présent volume répond à l'exigence mentionnée à l'article R122-5 II-5° du Code de l'Environnement, dans le cadre de l'étude d'impact. Pour des raisons de forme et de facilité de lecture, l'étude d'impact a été présentée en 2 volumes formant un ensemble cohérent (volumes 3 et 4).

La rédaction de l'Etude d'Impact, sous la responsabilité du demandeur SNC LIDL a été réalisée par :

CHANTRE Emilie – Responsable de la Cellule Environnement  
Groupe IDEC Ingénierie  
4 b Rue des Buttes - CS 17732  
35577 Cesson Sévigné

## 1. DESCRIPTION DU SITE

### 1.1. Localisation de l'installation

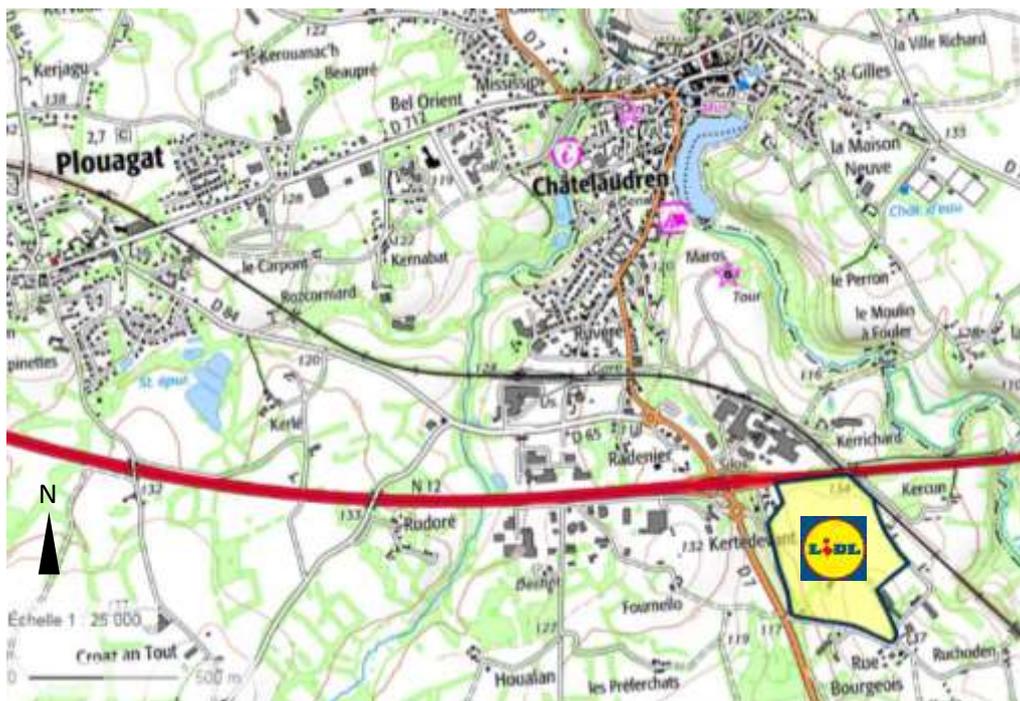
Le site du projet LIDL, objet du présent dossier, aura pour adresse ZA de Kertédevant, sur la commune de Plouagat (22). Cette ZA est insérée à proximité directe de la RN12 et de l'axe ferroviaire Rennes-Brest.

Le site est en marge d'un secteur urbanisé au Nord et à l'Ouest. On retrouve dans cette urbanisation, divers bâtiments d'activités, qu'ils soient des Installations Classées ou non. On retrouve des zones résidentielles en hameaux ruraux sur le pourtour du site, notamment au Sud et au Sud-Est.

Le site est actuellement exploité pour des cultures agricoles dans l'attente de l'aménagement en secteur industriel tel que prévu dans les documents d'urbanisme.



(1)



(2)



(3)

(1)(2)(3) Positionnement du site d'après carte IGN et vue aérienne (Géoportail)



---

## 1.2. Activités du site

Le futur site LIDL de Plouagat comprendra deux attributions principales :

- Un entrepôt logistique,
- Les Bureaux de la Direction Régionale.

Le site sera spécialisé dans la réception, le stockage, la préparation des commandes et l'expédition des produits à destination des magasins. Le bâtiment qui fait l'objet du présent dossier sera utilisé comme site logistique, et fonctionnera de la manière suivante :

- réception, contrôle et déchargement des produits,
- attribution d'un emplacement,
- stockage en entrepôt couvert,
- préparation des commandes,
- chargement des camions, expédition des produits.

Les produits stockés seront les produits classiquement rencontrés dans les autres entrepôts de grande distribution et dans les magasins de vente.

L'organisation du stockage sera la suivante :

➤ **Stockage des matières combustibles**

- des produits alimentaires solides
  - produits agro-alimentaires secs : sucre, farine, café, gâteaux secs, riz, pâtes,...
  - produits alimentaires frais, fruits, légumes, viandes
- des produits alimentaires liquides
  - liquides : eau, boissons, jus de fruits, sodas,
  - liquides combustibles ou inflammables : bières, spiritueux, alcools de moins de 40° et de plus de 40°
- des produits en mélange liés à la distribution
  - d'hygiène et de parfumerie solides : papier hygiénique, couches culottes, mouchoirs, lessive, ...
  - d'hygiène et de parfumerie liquides : eaux de toilettes, savons liquides, shampoings, ...
  - d'allumettes, ...
  - de textiles et maroquinerie : vêtements, chaussures, articles de sport,
  - de divers équipements de la maison : décoration, papeterie, jouets, produits de bricolage et jardinage, produits HiFi, petits électroménagers, ...
- des produits pour l'aménagement des magasins
  - rayonnages, rolls, papier, ...



➤ **Stockage d'aérosols (4320/4321)**

On pourra trouver dans les marchandises des aérosols contenant des gaz inflammables liquéfiés et/ou des liquides inflammables, comme des produits d'hygiène ou de nettoyage : déodorants, bombes à raser, désodorisants, bombes insecticides, laques, déodorants, bombes peinture, ...

Ils seront stockés en racks et dans une zone grillagée dans la cellule 3.

➤ **Stockage de produits dangereux pour les milieux aquatiques (4510/4511)**

Cet entrepôt pourra stocker des produits étiquetés dangereux pour l'environnement aquatique comme les produits WC, les produits de soin du linge, insecticides, désodorisants, ...

Ils seront stockés en racks dans les cellules 2 et 3, fonction de leurs propres compatibilités.

➤ **Stockage de mélanges d'hypochlorite de sodium (4741)**

On retrouvera également dans les marchandises, des produits assimilés à mélanges d'hypochlorite de sodium, comme de nombreux produits d'entretien de la maison et/ou du linge à base d'eau de javel. Ils seront stockés en racks dans la cellule 2.

➤ **Stockage de liquides inflammables (4330/4331)**

On retrouvera également dans les marchandises, des produits assimilés à des liquides inflammables, comme les désodorisants en spray, certains produits d'entretien de la maison, des eaux de toilette, lotions, ...

Ils seront stockés en racks dans la cellule 2, avec une hauteur limitée à 5 m.

➤ **Stockage d'alcools assimilés à des liquides inflammables (4755)**

L'entrepôt sera en mesure de stocker diverses boissons alcoolisées présentant des degrés d'alcools très différents comme les vins, bières, alcools forts et digestifs.

Ils seront stockés en racks dans la cellule 2.

➤ **Stockage de solides facilement inflammables (1450)**

On retrouvera parmi les marchandises, des produits assimilés à des solides facilement inflammables, comme les allumettes notamment.

Ils seront stockés en racks dans la cellule 2.

➤ **Stockage de charbon de bois (4801)**

On retrouvera parmi les marchandises, des produits assimilés à des solides facilement inflammables, comme le charbon de bois notamment.

Ils seront stockés en racks dans la cellule 2.

➤ **Stockage de bouteilles de gaz en extérieur (4718)**

Le site sera en mesure de stocker des bouteilles de propane stockées à l'extérieur du bâtiment, et à destination des autolaveuses du site.

➤ **Regroupement et stockage des déchets des magasins**

On retrouvera au niveau du local recyclage du site, une zone qui permettra le regroupement des déchets issus des magasins. Il s'agira d'une zone de stockage en masse, avant expédition vers les filières de traitement.



Les stockages des différents produits sur le site seront réalisés en tenant compte des compatibilités des produits, mais aussi de l'organisation du flux de préparation des commandes au sein de l'entrepôt.

## 1.3. Description des Installations

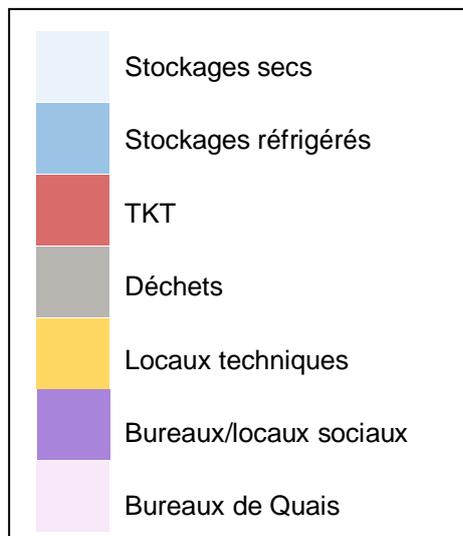
### 1.3.1. Découpage de la plateforme

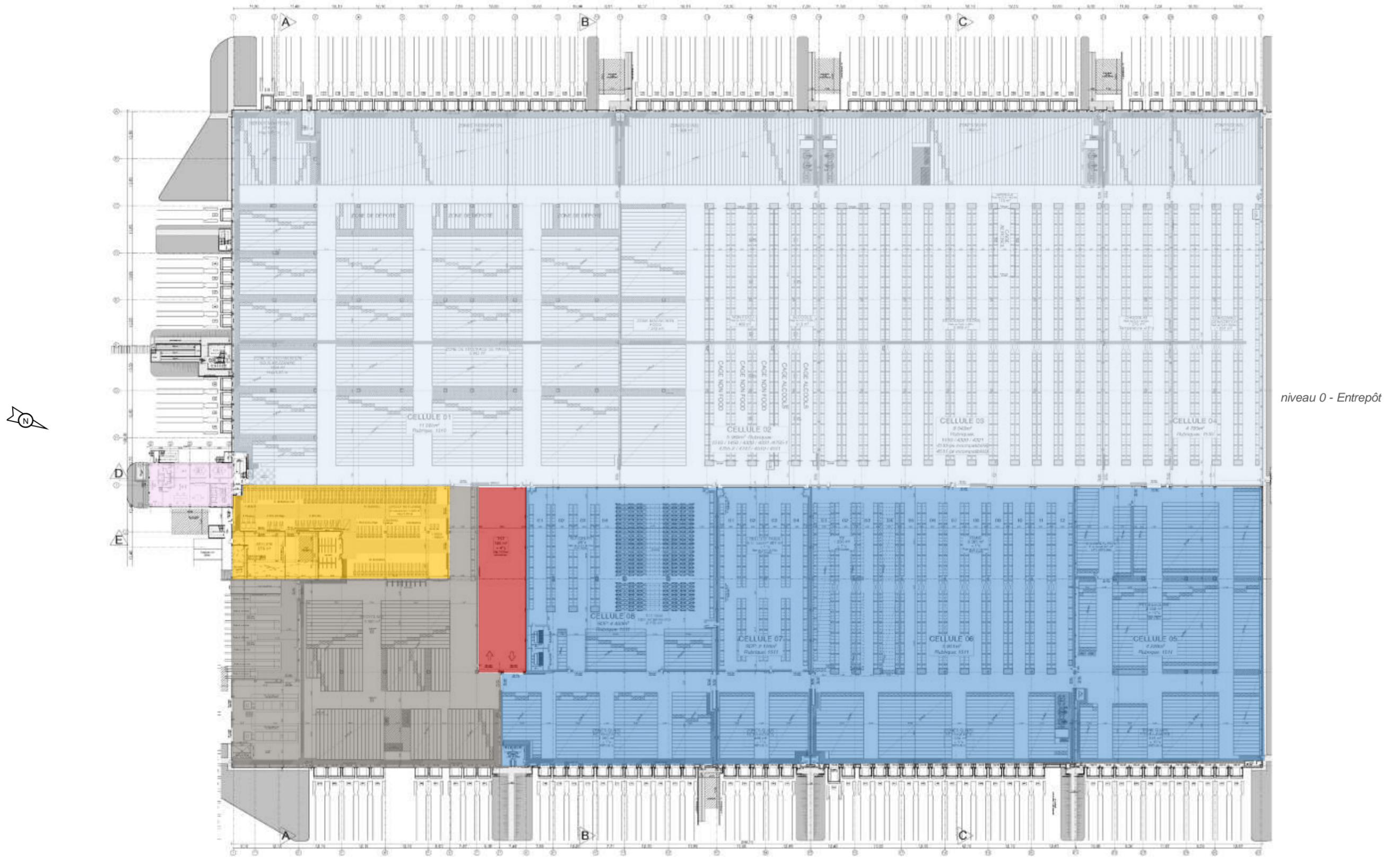
Le site présente une organisation qui a été pensée au regard de l'activité développée. Elle peut se détailler de la manière suivante :

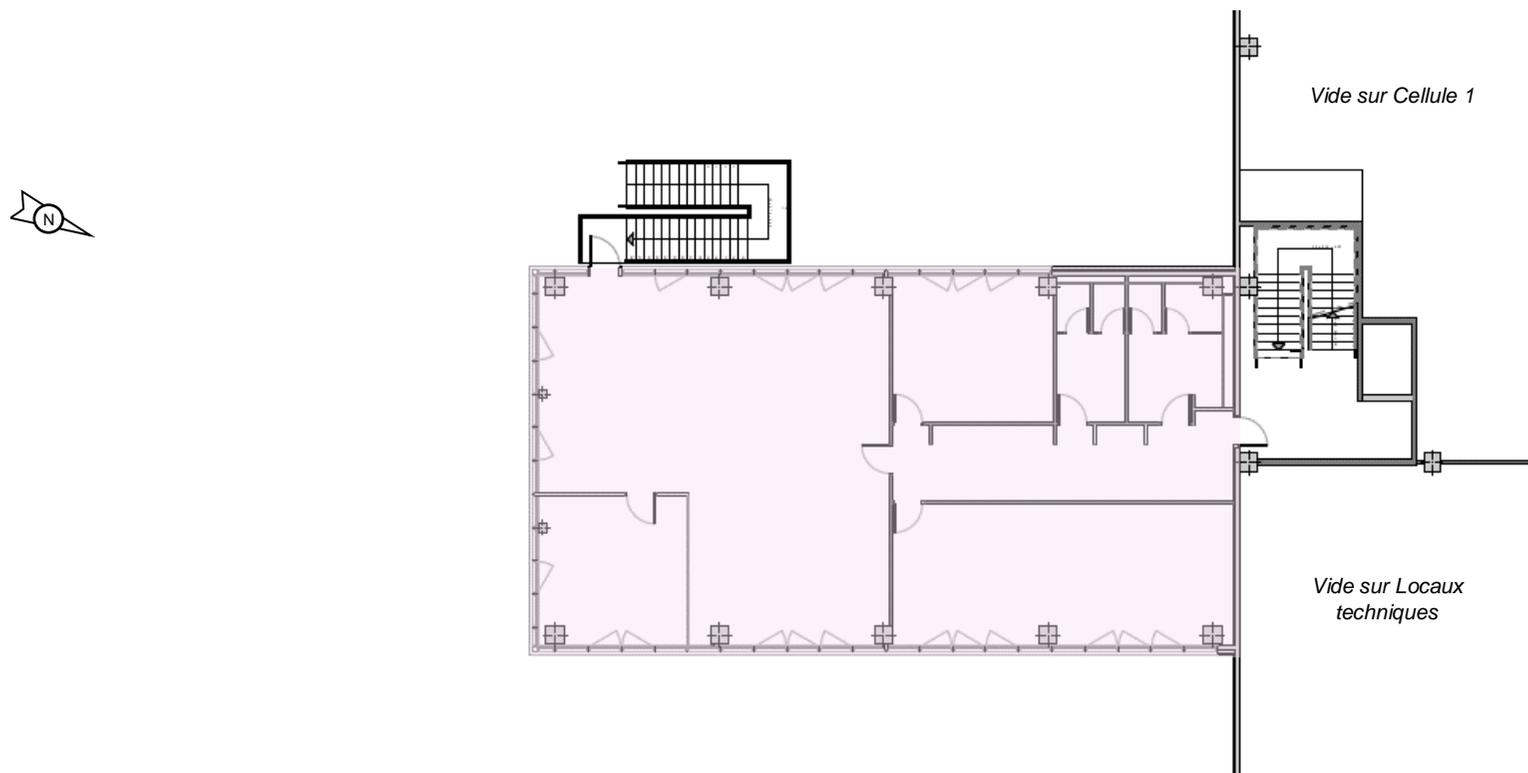
- Les 4 cellules de stockage en sec,
- Les 4 cellules de stockage réfrigérées,
- Le Pool Recyclage/TKT,
- Le bloc bureaux/Locaux Sociaux en R+1 (étage de la cellule sec)
- Le bloc Bureaux de Quais,
- Le bloc Locaux Techniques comprenant local de Charge et Atelier en RDC et Salle des Machines, locaux électriques et chaufferie en R+1,
- Le local sprinklage,
- Le local alimentation Poteaux Incendie,
- La dalle Groupe électrogène,
- Le poste de livraison EDF,
- Les locaux syndicaux,
- Le poste de garde,
- Les parkings véhicules légers,
- Le parking Poids Lourds.

Le repérage des installations est consultable sur les plans projet présentant le rayon des 35 mètres et des 100 mètres autour de la limite de propriété en annexe 1.

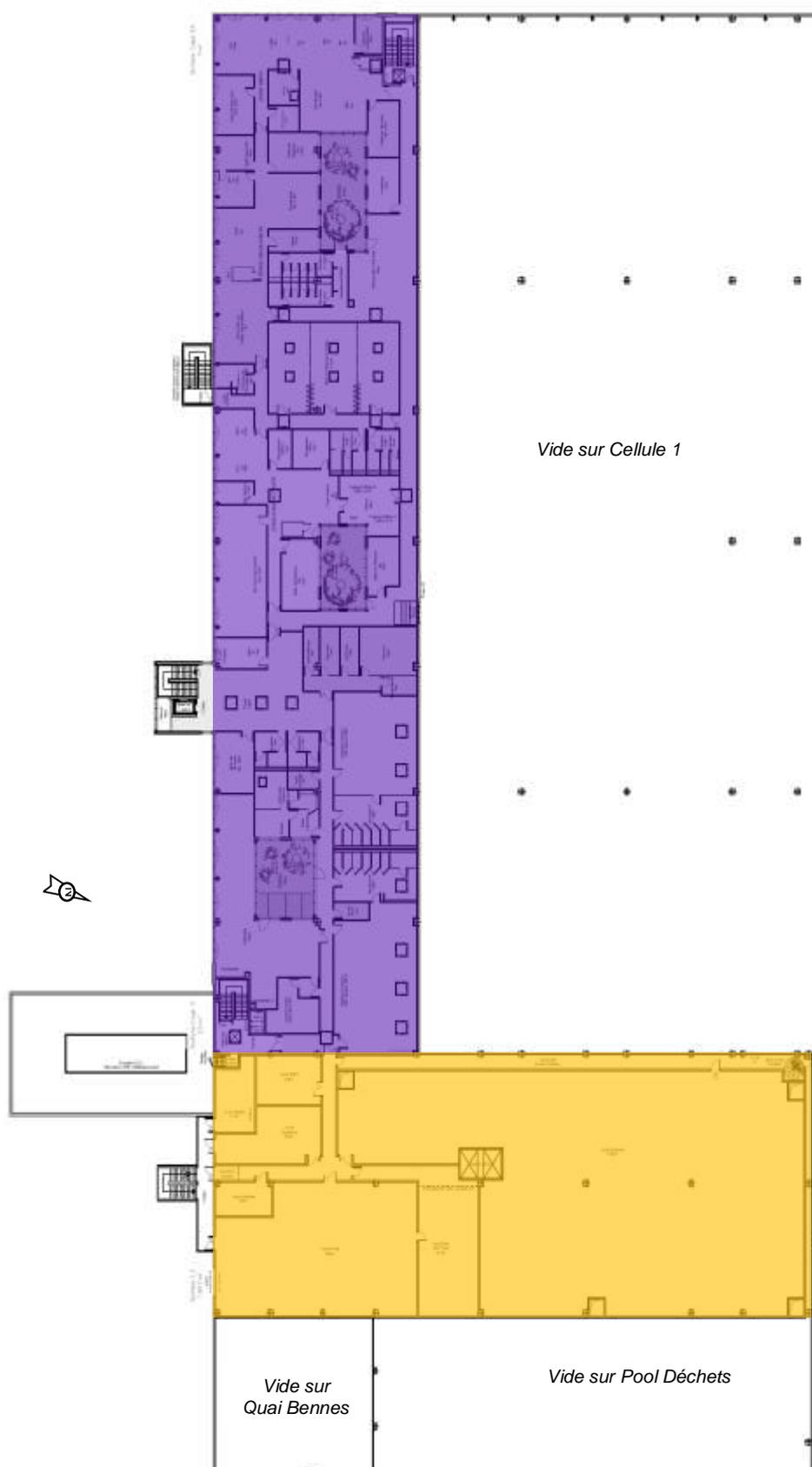
La représentation simplifiée du bâtiment est présentée ci-après :



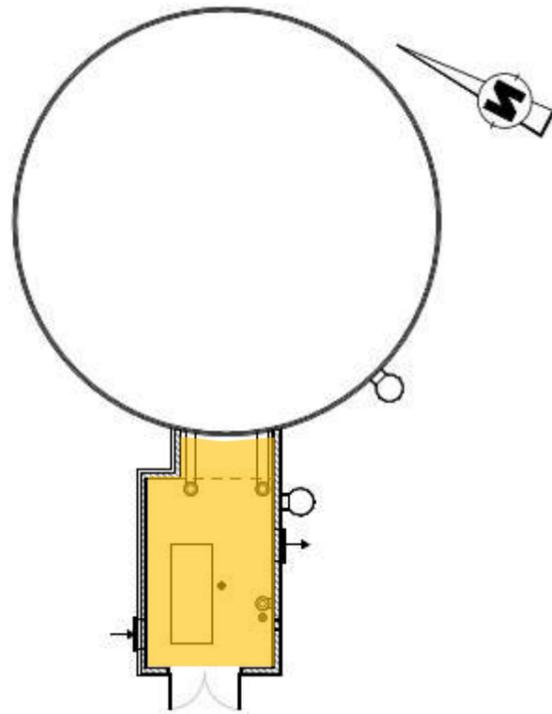




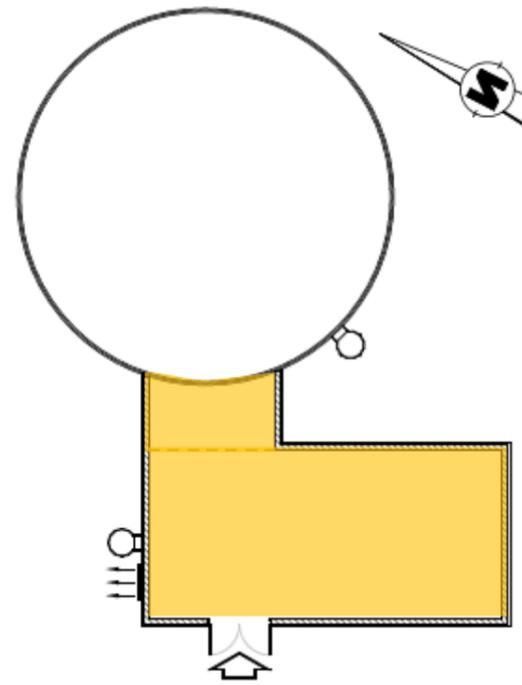
Plan de niveau 1 +4.00M – Entrepôt



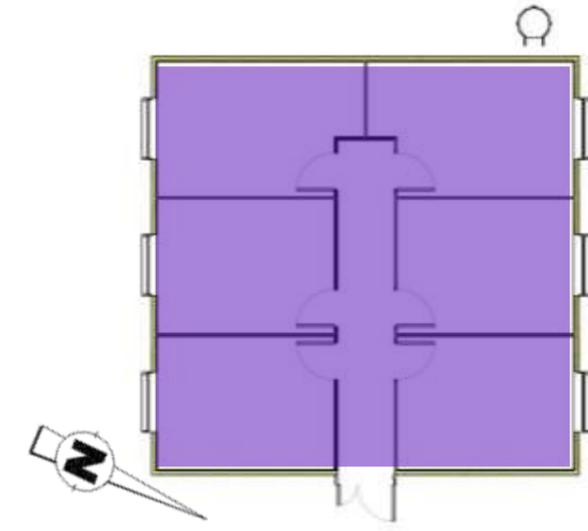
Plan de niveau 1 +7.2m – Entrepôt



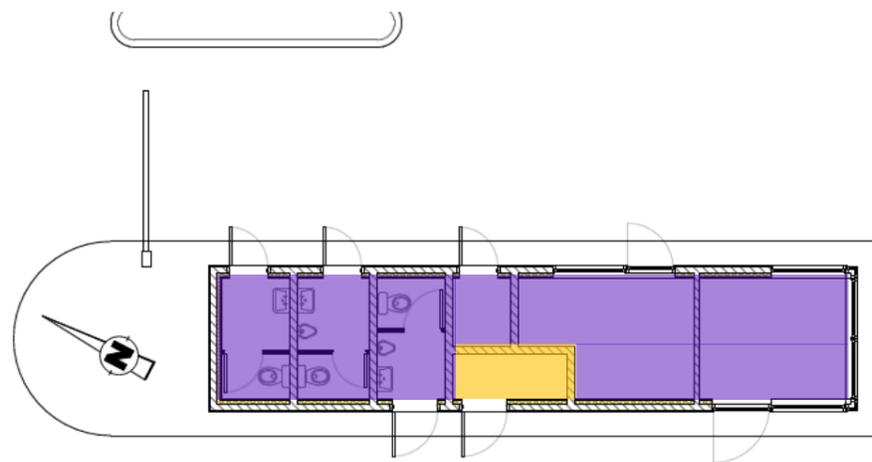
Plan de niveau 0 - Local alimentation PI



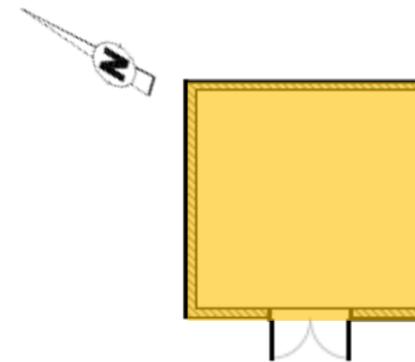
Plan de niveau 0 - Local sprinklage



Plan de niveau 0 - Bureaux Syndicaux



Plan de niveau 0 - Poste de Garde



Plan de niveau 0 - Poste de Livraison EDF



### 1.3.2. Mode de fonctionnement et organisation

Le mode de fonctionnement du site LIDL, pour son activité de plateforme logistique, sera le suivant :

- 365 jours travaillés par an,
- 3\*8,
- 6 à 7 jours sur 7 (fermeture du samedi 18h au dimanche 18h).

L'effectif du site sera de l'ordre de 180 personnes environ.

## 2. DESCRIPTIF TECHNIQUE

### 2.1. Répartition des surfaces

**Terrain** : 167 036 m<sup>2</sup> au total, répartis comme suit :

TOITURE BATIMENT ENTREPOT	54 759 m <sup>2</sup>
TOITURE LOCAUX SYNDICAUX	121 m <sup>2</sup>
TOITURE POSTE DE GARDE	30 m <sup>2</sup>
TOITURE LOCAL SPRINKLAGE ( <i>dont cuve</i> )	160 m <sup>2</sup>
- <i>Volume cuve SPK</i>	800 m <sup>3</sup>
TOITURE LOCAL ALIMENTATION PI ( <i>dont cuve</i> )	152 m <sup>2</sup>
- <i>Volume cuve PI</i>	1 020 m <sup>3</sup>
TOITURE POSTE EDF	30 m <sup>2</sup>
VOIRIES	47 650 m <sup>2</sup>
TROTTOIRS	2 199 m <sup>2</sup>
DALLES BETONS	357 m <sup>2</sup>
ESPACES VERTS ( <i>hors bassins</i> )	54 462 m <sup>2</sup>
BASSIN ETANCHE	1 806 m <sup>2</sup>
- <i>Bassin rétention incendie BV entrepôt</i>	2 721 m <sup>3</sup> utile
BASSINS PERMEABLES	5 302 m <sup>2</sup>
- <i>Bassin d'orage BV entrepôt</i>	4 382 m <sup>3</sup> utile
- <i>Bassin d'orage BV parking</i>	1 078 m <sup>3</sup> utile



## 2.2. Dimensions des différents bâtiments

Fonctions	Surface de plancher en m <sup>2</sup>	Hauteurs
<b>Cellules de stockage « Sec » - Bâtiment Entrepôt</b>		
Cellule 1	11 581 m <sup>2</sup>	Hauteur libre 14.16 m
Cellule 2	5 969 m <sup>2</sup>	Faîtage sur bac 19 m
Cellule 3	8 543 m <sup>2</sup>	Acrotère variable de 16.7 à 20 m
Cellule 4	4 785 m <sup>2</sup>	Hauteur sous dalle bureaux 6,58m
<b>Cellules de stockage « Froid » - Bâtiment Entrepôt</b>		
Cellule 5	4 242 m <sup>2</sup>	Hauteur sous panneau 6.5 à 15.4 m
Cellule 6	5 951 m <sup>2</sup>	Faîtage sur bac 19 m
Cellule 7	2 116 m <sup>2</sup>	Acrotère variable de 17.49 à 20 m
Cellule 8	4 493 m <sup>2</sup>	
<b>Pool Recyclage / TKT – Bâtiment Entrepôt</b>		
TKT	720 m <sup>2</sup>	Hauteur sous panneau : 15.35 m Faîtage sur bac 19 m Acrotère variable de 17.49 à 20 m
Recyclage	3 559 m <sup>2</sup> hors auvent bennes	Faîtage sur bac 19 m Acrotère variable de 17.49 à 20 m
<b>Bureaux, locaux sociaux, bureaux de quais – Bâtiment Entrepôt</b>		
Bureaux de quais	285 m <sup>2</sup> en RDC 285 m <sup>2</sup> en R+1 - 4.00m	Acrotère 8,7 m
Bureaux Locaux sociaux	1 614 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m) 644 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m)	Acrotère 12,4 m
<b>Locaux Techniques - Entrepôt</b>		
Local de charge	1 296 m <sup>2</sup>	Acrotère variable de 19.18 à 20m
Atelier/maintenance	449 m <sup>2</sup> compris son bureau et sa mezzanine	
Local archives	1 072 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m)	
Local électrique Froid	99 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m)	
Salle des Machines NH3	300 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m)	
Local poste sprinkler	22 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m)	
Chaufferie	58 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m)	
Local Transformateurs	33 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m)	
Local TGBT	38 m <sup>2</sup> (R+1 – 7.2m)	



Fonctions	Surface de plancher en m <sup>2</sup>	Hauteurs
Local sprinkler		
Sprinklage	58 m <sup>2</sup>	Acrotère 6.5 m
Local alimentation PI		
Alimentation PI	24 m <sup>2</sup>	Acrotère 4.8 m
Poste de Garde		
Poste de garde	32 m <sup>2</sup>	Acrotère 4 m
Locaux Syndicaux		
Locaux syndicaux	104 m <sup>2</sup>	Acrotère 5 m
Poste de Livraison / HTA		
Poste de Livraison ENEDIS	26 m <sup>2</sup>	Acrotère 3 m



### 2.3. Caractéristiques constructives des locaux

Localisation	Sol	Structure et Parois	Couverture
Cellules Stockage sec Type 1510 (1 et 4)	Dalle béton finition lisse quartzé	Charpente béton stable au feu 1h (R60) – stabilité 2h (R120) au droit des murs coupe feu et des écrans thermiques Parois béton coupe feu 2h (EI120) séparatives entre cellule dépassant de 1m la couverture des cellules au droit du franchissement et débord en façade de 0.5m rabattu de chaque côté du mur (minimum) Portes dans parois REI120 séparative entre cellules : coupe feu 2h (EI120) Paroi extérieure (façade quais) en panneaux isothermes A2s1d0 Pour les parois à fonction écran thermique EI 120, panneaux isothermes A2s1d0 (hors portes)	Bac acier+ isolant +étanchéité (Broof T3) Bandes de protection en couverture sur 5m de large de part et d'autre des murs séparatifs entre cellules Dalle béton coupe feu 2h (REI120) jusque sous bac de couverture des cellules, sous bloc bureaux/locaux sociaux (étage cellule 1)
Cellules Stockage sec Produits dangereux (2 et 3)	Dalle béton finition lisse quartzé	Dito Cellules type 1510 Parois extérieures (façade quais) en panneaux isothermes A2s1d0	Bac acier+ isolant +étanchéité (Broof T3) Bandes de protection en couverture sur 5m de large de part et d'autre des murs séparatifs entre cellules
Cellules stockage froid (6 à 8)	Dalle béton finition lisse quartzé	Charpente béton stable au feu 1h (R60) – stabilité 2h (R120) au droit des murs coupe feu Parois béton coupe feu 2h ou panneau isotherme A2s1d0 coupe feu 2h (EI120) séparatives entre cellule dépassant de 1m la couverture des cellules au droit du franchissement et rabat en façade de 1m de part et d'autre du mur soit 2m en tout (minimum) Portes dans parois REI120 séparatives entre cellules : coupe feu 2h (EI120) Parois extérieures panneau isotherme Bs3d0 Parois intérieures panneaux isothermes Bs3d0	Plafonds panneaux isothermes Bs3d0 Bac acier+ isolant +étanchéité (Broof T3) Bandes de protection en couverture sur 5m de large de part et d'autre des murs séparatifs entre cellules
Bureaux (Etage +7,2 m)	Moquette, revêtement PVC ou carrelage  Plancher bas coupe-feu 2h (REI120) séparatif avec le reste des installations	Charpente béton stable au feu 1h (R60) stabilité au feu 2h (R120) au droit des murs coupe feu Parois béton coupe feu 2h (REI120) séparatives avec les cellules et locaux techniques dépassant de 1m la couverture de l'entrepôt (cas des bureaux non considéré comme à l'intérieur de la cellule) Portes dans parois REI120 séparatives avec cellules : coupe feu 2h (EI120) Parois extérieures panneau isotherme A2s1d0 Parois intérieures en plaque de plâtre	Faux plafond Dalle béton + isolant + étanchéité (Broof T3) (sauf au droit des patios)
Bureaux de quais (RDC + Etage +4 m)	Moquette ou carrelage au RDC et au R+1	Charpente béton stable au feu 15min (R15) - stabilité au feu 2h (R120) au droit des murs coupe feu Parois béton coupe feu 2h (REI120) séparatives avec la cellule 1 / local de charge Portes dans parois REI120 : coupe feu 2h (EI120) Parois extérieures panneau isotherme A2s1d0 Parois intérieures en plaque de plâtre	Faux plafond Dalle béton + isolant +étanchéité (Broof T3)
Local de charge	Résine	Parois maçonnées coupe feu 2h (REI120) sur 4 faces jusque sous dalle béton Portes intérieures coupe feu 2h (EI120) vers les cellules / coupe feu 30min (EI30) vers les autres locaux Portes extérieures pare flamme 30 min (E30)	Dalle béton coupe feu 2h (REI120)
Maintenance Atelier	Résine	Parois maçonnées coupe feu 2h (REI120) vis-à-vis du local de charge et du pool recyclage jusque sous dalle Parois maçonnées coupe feu 1h (REI60) vis-à-vis des autres locaux jusque sous dalle Portes intérieures coupe feu 30min (EI30)	Dalle béton coupe feu 1h (REI60)



Localisation	Sol	Structure et Parois	Couverture
Salle des Machines NH <sub>3</sub> (Etage +7.2m)	Dalle béton coupe feu 1h (REI60) résine	Parois maçonnées coupe feu 1h (REI60) jusque sous dalle béton du local Parois maçonnées coupe feu 2h (REI120) séparatives avec quai bennes et pool recyclage Portes coupe feu 1h (EI60)	Dalle béton coupe feu 1h (REI60)
Chaufferie (Etage +7.2 m)	Dalle béton coupe feu 2h (REI120) traitée avec peinture anti poussière	Parois maçonnées coupe feu 2h (REI120) jusque sous dalle Portes intérieures coupe feu 30min (EI30) Portes extérieures coupe feu 30min (EI30)	Dalle béton coupe feu 2h (REI120)
Locaux électriques (Etage +7.2 m)	Dalle béton coupe feu 2h (REI120) traitée avec peinture anti poussière	Parois maçonnées coupe feu 1h (REI60) jusque sous dalle béton ou coupe feu 2h (REI120) au droit des cellules Portes intérieures coupe feu 30min (EI30) ou 1h (EI60) selon localisation	Dalle béton coupe feu 1h (REI60)
Local archives (Etage +7.2m)	Dalle béton coupe feu 2h (REI120) Sol PVC	Parois maçonnées coupe feu 1h (REI60) jusque sous bac ou coupe feu 2h (REI120) au droit des cellules Portes intérieures coupe feu 30 min (EI30)	Bac acier+ isolant +étanchéité (Broof T3)
Local poste sprinkler (Etage +7.2 m)	Dalle béton coupe feu 1h	Parois maçonnées coupe feu 1h (REI600) jusque sous dalle béton du local Portes intérieures coupe feu 1h (EI60)	Dalle béton coupe-feu 1h (REI60)
Local TKT	Dalle béton finition lisse quartzé	Charpente béton stable au feu 1h (R60) – stabilité 2h (R120) au droit des murs coupe feu Parois béton coupe feu 2h (EI120) séparatives avec les cellules de stockages dépassant de 1m la couverture des cellules au droit du franchissement Portes dans parois REI120 : coupe feu 2h (EI120) Parois intérieures panneaux isothermes A2s1d0 Portes intérieures A2s1d0	Plafond panneaux isothermes A2s1d0 Bac acier+ isolant +étanchéité (Broof T3)
Local Recyclage	Dalle béton finition lisse quartzé	Charpente béton stable au feu 1h (R60) – stabilité 2h (R120) au droit des murs coupe feu Parois béton coupe feu 2h (EI120) séparatives avec les cellules de stockages dépassant de 1m la couverture des cellules au droit du franchissement et sous couverture contre local archives Portes dans parois REI120 : coupe feu 2h (EI120) Parois extérieures panneau isotherme A2s1d0 à fonction coupe feu 2h (REI120) vis-à-vis de l'espace bennes Portes extérieures A2s1d0	Bac acier+ isolant +étanchéité (Broof T3)
Poste de garde	Faux plancher Sol vinyl	Parois maçonnées Parois intérieures en plaque de plâtre	Dalle béton + isolant +étanchéité (Broof T3)
Locaux syndicaux	Sol vinyl	Parois maçonnées Parois intérieures en plaque de plâtre	Dalle béton + isolant +étanchéité (Broof T3)
Local sprinklage	Dalle béton traitée avec peinture anti poussière	Parois maçonnées coupe feu 2h (REI120) Porte coupe feu 1h (EI60) Panneaux isothermes Bs3d0 en habillage extérieur	Dalle béton + isolant +étanchéité coupe feu 2h (REI120) (Broof T3)
Local alimentation PI	Dalle béton traitée avec peinture anti poussière	Parois maçonnées coupe feu 2h (REI120) Porte coupe feu 1h (EI60) Panneaux isothermes Bs3d0 en habillage extérieur	Dalle béton + isolant +étanchéité coupe feu 2h (REI120) (Broof T3)
Poste de Livraison ENEDIS	Dalle béton	Parois maçonnées	Dalle béton + isolant +étanchéité (Broof T3)

Le plan de sécurité intérieur présenté en annexe 1, permet de visualiser les dispositions constructives retenues.



## 2.4. Quais

Le site disposera pour le bon déroulement de son activité :

- De 57 quais de réception/expédition des produits en façade Ouest au niveau des cellules de stockage en sec,
- De 10 quais de réception/expédition des produits en façade Sud au niveau des cellules de stockage en sec,
- De 42 quais de réception/expédition des produits en façade Est au niveau des cellules réfrigérées,
- De 10 quais de réception des déchets issus des magasins en façade Est au niveau du Pool Recyclage,
- De 7 quais et d'emplacements bennes déchets issus du regroupement avant expédition en centre de traitement en façade Sud au niveau du Pool recyclage,
- De 2 quais camions déchets issus du regroupement avant expédition en centre de traitement en façade Sud au niveau du Pool recyclage,
- D'au moins 1 accès de plain-pied au droit des quais de chacune des cellules en sec (1 à 4) conformément aux dispositions des arrêtés s'appliquant à ces cellules.
- D'au moins 1 accès de plain-pied au droit des quais dans chacune des cellules réfrigérées.

## 2.5. Equipements du site

### 2.5.1. Installations électriques

Le site disposera d'un poste de livraison implanté en entrée de site. On recensera également un local transformateur implanté à l'étage des locaux techniques. Ce local Transformateur accueillera trois Transformateurs type sec de puissance totale de 4850 kVA.

Les installations électriques feront l'objet de contrôles réglementaires par un organisme agréé.

### 2.5.2. Chauffage

Le site disposera d'un local chaufferie qui accueillera deux chaudières fonctionnant au gaz naturel de 1.3 et 0.6 MW. Le local chaufferie sera alimenté par le réseau Gaz Naturel souterrain du site.

La chaufferie sera entièrement maçonnée REI120 sur 4 faces, et munie d'au moins deux issues dans des directions opposées dont au moins une donnant directement sur l'extérieur. La ventilation naturelle sera assurée par des grilles de ventilation hautes et basses en façade. Ce local sera situé à plus de 10 mètres des limites de propriété. Un désenfumage naturel à hauteur de 1%SGO sera mis en œuvre.

Ce local sera muni d'un conduit d'évacuation des fumées présentant une hauteur de 23 m par rapport au sol extérieur.



En façade du local Chaufferie, on retrouvera :

- Une vanne d'arrêt gaz
- Un coupe circuit électrique.

Le brûleur sera doté d'un dispositif de détection de flamme pour assurer l'alerte en cas de dysfonctionnement. Le local chaufferie sera en complément doté d'une détection gaz.

La chaufferie sera réalisée conformément aux dispositions de l'arrêté type applicable à la rubrique 2910.A en Déclaration.

### **2.5.3. Installations de production de Froid**

La production frigorifique du site sera réalisée par :

- Une salle des machines ammoniac/CO<sub>2</sub> pour assurer le froid des cellules réfrigérées.
- Des groupes froid de type VRV en toiture pour les bureaux/locaux sociaux
- Un groupe froid de type VRV en toiture pour les Locaux syndicaux.

La salle des machines sera entièrement maçonnée REI120 sur 4 faces, avec au moins une issue donnant sur l'extérieur. Elle sera en mesure d'accueillir :

- 3 compresseurs NH<sub>3</sub> d'une puissance absorbée totale de 138 kW, représentant une charge totale d'ammoniac de 1.45 T (compris condenseurs).
- 3 compresseurs CO<sub>2</sub> d'une puissance absorbée totale de 490 kW, représentant une charge totale de CO<sub>2</sub> de 7T.

Deux condenseurs évaporatifs à l'ammoniac seront implantés en toiture du local.

Hormis la charge comprise dans les condenseurs évaporatifs, l'ammoniac restera confiné dans la salle des machines. Un capotage des tuyauteries de liaison entre les condenseurs et la salle des machines sera donc prévu afin de confiner l'ammoniac dans la SDM. Une détection NH<sub>3</sub> sera mise en place dans le local et dans le capotage des tuyauteries des condenseurs avec asservissement à une ventilation mécanique. Une détection CO<sub>2</sub> sera également mise en œuvre.

L'installation sera réalisée conformément aux dispositions de l'arrêté type applicable à la rubrique 4735 en Déclaration.

Les groupes extérieurs VRV seront implantés en toiture. La charge globale de R134A sera de l'ordre de 90kg.

### **2.5.4. Matériel de manutention et local de charge**

Le site disposera de plusieurs engins de manutention nécessitant la présence de points de charge, tous localisés dans le local de charge dédié.



Ce local, implanté à plus de 5 mètres des limites de propriété, sera réalisé en maçonnerie REI120, avec portes intérieures EI120 séparatives avec les cellules et le Pool recyclage/TKT et portes extérieures E30. Un désenfumage naturel à hauteur de 1%SGO sera mis en œuvre. La ventilation de ce local sera asservie à la charge permettant ainsi de supprimer tout risque d'accumulation d'hydrogène.

Les équipements de manutention feront l'objet des contrôles réglementaires par un organisme agréé.

Le local de charge sera réalisé conformément aux dispositions de l'arrêté type applicable à la rubrique 2925 en Déclaration.

### **2.5.5. Atelier Maintenance et entretien**

Un atelier maintenance et son bureau d'une surface d'environ 335 m<sup>2</sup> permettra la maintenance préventive et d'entretien des équipements du site et des magasins, complété par une mezzanine d'environ 114 m<sup>2</sup>. Cet atelier sera entièrement maçonné coupe-feu vis-à-vis des autres locaux. Cet atelier sera implanté accolé au local de charge.

### **2.5.6. Local sprinklage**

Les cellules de stockage seront toutes sprinklées (hors ambiance de la chambre négative et comble de la cellule négative). Les bureaux/locaux sociaux, bureaux de quais, TKT et recyclage feront également l'objet d'un sprinklage.

De manière générale, tous les locaux seront sprinklés à l'exception :

- Locaux syndicaux
- Poste de garde
- Poste de livraison EDF,
- Transformateurs, TGBT (DI)
- Chaufferie (DI)
- Salle des Machines ammoniac et locaux électriques associés (DI)
- Comble de la Cellule en froid négatif (DI)
- Chambre froide négative (DI).

Le site sera doté d'un local sprinklage doté d'une pompe électrique jockey et une motopompe diesel pour le réseau sprinkler et les RIA. La nourrice diesel sera alimentée depuis un réservoir d'appoint aérien de 1000 litres sur rétention dans le local sprinklage pour le fonctionnement du sprinklage.

Ce local entièrement maçonné coupe-feu 2h (REI120) sera accompagné d'une cuve de sprinklage de 800 m<sup>3</sup> environ.

La protection par sprinkler sera conforme aux règles NFPA ou tout autre référentiel reconnu, avec une protection de type ESFR (tête sous toiture uniquement), sauf dans les zones de produits spécifiques nécessitant des têtes intermédiaires dans les racks.



---

### 2.5.7. Cuves de fioul

Comme indiqué précédemment, on retrouvera plusieurs cuves de fioul sur le site :

- Local sprinklage : 1 cuve de 1000 litres.
- Local Poteaux Incendie : 1 cuve de 1000 litres.
- Groupe électrogène : 1 cuve de 20 m<sup>3</sup> unitaire enterrée.

On notera qu'en temps normal, il n'y aura pas d'utilisation de fioul, sauf pour les opérations d'entretien et de maintenance de ces équipements.

### 2.5.8. Groupe électrogène

Le site disposera d'un groupe électrogène en container, implanté sur dalle extérieure à plus de 10m de la limite de propriété ; afin d'assurer la sécurisation de la production de froid du site mais aussi de l'ensemble des installations électriques nécessaires en mode dégradé ; en cas de coupure électrique.

Ce groupe, d'une puissance de 4.8MW thermique, sera doté d'un conduit d'évacuation des fumées d'une hauteur minimale de 10 m par rapport au sol.

Le groupe électrogène respectera les dispositions de l'arrêté type applicable à la rubrique 2910.A en Déclaration.

### 2.5.9. Bassins d'orage

Le site LIDL disposera d'ouvrages de gestion hydraulique en lien avec l'imperméabilisation du site. Le site sera partagé en trois bassins versants :

- Bassin versant Parkings :
  - o Il collectera et tamponnera avant rejet à débit régulé à 3 l/s/ha, les eaux issues des parkings VL et PL, ainsi que des locaux syndicaux, du poste de garde, et du Poste de Livraison.
  - o Un bassin d'orage de 1 078 m<sup>3</sup> utile non étanche sera réalisé, et permettra une part d'infiltration.
- Bassin versant Entrepôt :
  - o Il collectera et tamponnera avant rejet à débit régulé à 3 l/s/ha, les eaux issues des toitures de l'entrepôt, du sprinklage et du local alimentation PI, ainsi que des cours camions.
  - o Un bassin d'orage de 4 382 m<sup>3</sup> utile non étanche sera réalisé, et permettra une part d'infiltration.
- Bassin versant Entrée de site :
  - o Il collectera les eaux pluviales de voiries d'une portion de 113 m<sup>2</sup> en entrée de site, avant rejet à débit régulé à 3 l/s/ha
  - o Un surdimensionnement d'une portion de réseau EP permettra le tamponnement des eaux à hauteur de 4 m<sup>3</sup> utile.



---

Ces ouvrages présenteront un unique point de rejet au réseau public EP.

### **2.5.10. Bassin de rétention Incendie**

Un bassin de rétention incendie étanche sera réalisé pour les eaux issues du BV Entrepôt précédemment cité, qui présente le potentiel de risque le plus élevé. Des vannes de barrage placées en amont du bassin infiltrant du BV Entrepôt, permettra de diriger les eaux polluées par un incendie vers ce bassin étanche de 2 721 m<sup>3</sup> utile. Les vannes de barrage seront actionnables localement, mais aussi à partir d'un poste de commande (centralisé au niveau du poste de garde et asservi au sprinklage). Le bassin étanche de rétention des eaux incendie est dimensionné selon la note de calcul D9A.

Le bassin versant Parkings disposera pour sa part uniquement de vannes de barrage amont et aval au bassin d'infiltration. Les vannes de barrage seront actionnables localement, mais aussi à partir d'un poste de commande (centralisé au niveau du poste de garde et asservi au sprinklage).

Le bassin versant Entrée de site sera doté d'une vanne de barrage en aval du tamponnement. La vanne de barrage sera actionnable localement, mais aussi à partir d'un poste de commande (centralisé au niveau du poste de garde et asservi au sprinklage).

Ainsi, le rejet des eaux au réseau public EP sera totalement interrompu en cas de problématique de déversement/eaux extinction sur le site.

## **3. MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE**

---

### **3.1. Vocation de l'entrepôt**

Ce bâtiment est destiné à une activité d'entreposage et de logistique pour divers produits, généralement emballés en cartons et filmés sur palettes. Des regroupements pourront être réalisés afin d'approvisionner différents magasins. Le fonctionnement de l'activité s'articule autour des enchaînements suivants :

#### Réceptionner

Les marchandises, en provenance de divers sites (fabrication, fournisseurs, autres plateformes, ...), seront livrées par camions. Les poids lourds disposeront d'un accès préférentiel dès leur accès au site, avec un sens unique de circulation. Un parking attente PL est également prévu en entrée de site. Après passage par le Poste de Garde du site, les camions seront dirigés vers la porte de quais qui leur aura été affectée pour déchargement/chargement.

#### Stocker

Les marchandises réceptionnées seront transférées sur le point de stockage choisi à l'aide d'un engin électrique adapté au transport horizontal et à l'élévation des marchandises. Le stockage des marchandises sera effectué en palettiers ou en masse.



---

### Préparer les commandes

Les commandes en palettes complètes seront prélevées par les caristes dans les racks et les zones en masse. Les commandes de détail seront préparées séparément par des opérateurs qualifiés. Les contrôleurs assureront le niveau de qualité déterminé contractuellement. Ces opérations seront réalisées dans l'entrepôt, dans des zones spécifiquement réservées à cet usage devant les quais de chargement. Les zones de préparation des marchandises comprendront des allées de circulation le long des zones de stockage, pour permettre la circulation des engins de manutention des marchandises.

### Expédier

Les palettes préparées seront stockées au sol devant les quais de chargement dans les cellules de stockage. Des pré-camions seront ainsi formés pour le chargement des véhicules à leur arrivée.

## 3.2. Possibilités de stockage

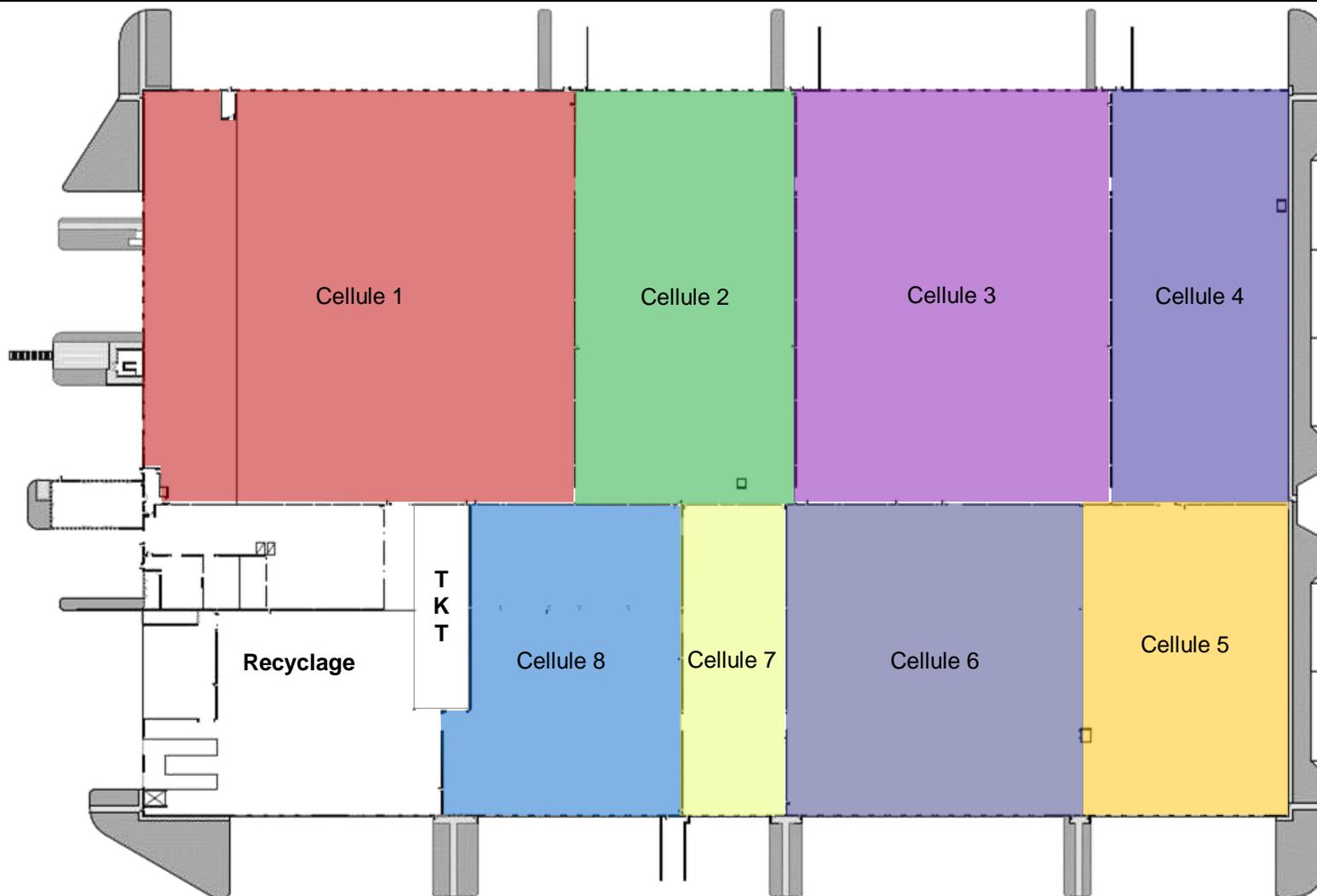
Il est possible à ce stade du projet, de définir la localisation des différentes grandes familles de produits en fonction de leur classement au titre des Installations Classées.

Il est donc proposé ci-après, une vue schématique du projet indiquant la localisation des principales rubriques ICPE (hors équipements techniques et déchets).

**En tout état de cause, ces dispositions permettent de garantir en tout temps que les bureaux/locaux sociaux ne seront pas accolés aux cellules de stockage des matières dangereuses (produits 4000). De plus, toutes les cellules de stockage accueillant des matières dangereuses seront accessibles de plain-pied depuis l'extérieur et garantiront la compatibilité des produits entre eux.**



	Rubriques	Mode de stockage	Hauteur de stockage maxi	Autres règles de stockage
Cellule 1	1510	Masse R+1	4,5 m	Ilot de stockage 500 m <sup>2</sup> maxi Allées 2m entre ilot
Cellule 2	1510	Masse R+1	4,5 m	
	1450	Racks R+5	14.35 m	
	4801			
	4510			
	4511			
	4741			
	4755			
	4330	Racks R+1	5m	
4331				
Cellule 3	1510	Racks R+5	14.35 m	Cage grillagée
	4320			
	4321			
	4510			
	4511			
Cellule 4	1510	Racks R+5	14.35 m	
Cellule 5	1511	Masse R+1	4.5m	Ilot de stockage 500 m <sup>2</sup> maxi Allées 2m entre ilot
Cellule 6	1511	Racks R+5	14.35 m	
		Masse R+1	4.5 m	Ilot de stockage 500 m <sup>2</sup> maxi Allées 2m entre ilot
Cellule 7	1511	Racks R+5	14.35 m	
Cellule 8	1511	Masse R+1	4.5 m	Ilot de stockage 500 m <sup>2</sup> maxi Allées 2m entre ilot
		Racks R+5	14.35 m	



Numérotation des Cellules



---

## 4. REGLEMENTATION APPLICABLE

---

### 4.1. Arrêtés en vigueur

Le site LIDL sera concerné par l'application des textes spécifiques suivants :

- Arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
  - o Cet arrêté vise les cellules 1 à 4 du site.
- Arrêté du 06 Juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2711, 2713, 2714 ou 2716 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
  - o Cet arrêté vise le local recyclage du site et la benne bois en façade de ce local au titre de la rubrique 2714.
- Arrêté du 27 Mars 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°1511 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
  - o Cet arrêté vise les cellules 5 à 8 du site.
- Arrêté du 06 Juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n°2711, 2713, 2714 ou 2716 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
  - o Cet arrêté vise les bennes DIB, Pain et biodéchets en façade du local recyclage du site au titre de la rubrique 2716
- Arrêté du 06 Juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, ou tri de déchets dangereux relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n°2718 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
  - o Cet arrêté vise le local Recyclage du site.
- Arrêté du 3 aout 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2910 : Combustion.
  - o Cet arrêté vise les deux chaudières et le local Chaufferie les regroupant à l'étage des locaux techniques, ainsi que le groupe électrogène sur dalle extérieure.
- Arrêté du 14 Décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
  - o Cet arrêté vise les condenseurs évaporatifs en toiture de la salle des machines ammoniac



- 
- Arrêté du 29 Mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2925.
    - o Cet arrêté vise le local de charge au RDC des locaux techniques.
  
  - Arrêté du 19 Novembre 2009 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°4735.
    - o Cet arrêté vise la salle des machines ammoniac présente à l'étage des locaux techniques, les équipements qu'elle contient et les condenseurs évaporatifs en toiture de cette salle des machines.

## 4.2. Demandes d'aménagements de prescriptions

Aucune demande de prescription n'est à prévoir dans le présent projet.